



Paris, le 21 janvier 2022

A Mesdames et Messieurs les députés,

La démarche que nous entreprenons est inédite puisque, jusqu'à présent, les organisations syndicales représentatives du personnel ne se sont jamais adressées directement à l'ensemble des députés au sujet de réformes que les autorités politiques entendaient appliquer aux fonctionnaires. Toutefois, le climat social s'est tellement dégradé depuis l'annonce impromptue des réformes imminentes que le collège des Questeurs prétend imposer à toute force en cette fin de législature qu'il nous est apparu de notre devoir d'informer l'ensemble des députés de ce qui suscite notre présente indignation.

L'élément déclencheur en est l'envoi, le vendredi 17 décembre 2021, soit le premier jour de la suspension des travaux parlementaires, d'une convocation à un comité technique le 4 janvier 2022, c'est à dire le jour de la reprise des travaux. Celui-ci a ensuite été reporté au 10 janvier, après que nous ayons informé la direction des Ressources humaines que nous refusions d'y participer, tant que nous n'aurions pas pu rencontrer M. le Président. L'ordre du jour de ce comité technique sorti de nulle part était le suivant :

- suppression de l'avance remboursable ;
- suppression du prêt de trésorerie ;
- diminution drastique des allocations versées en cas de décès.

Il est important de souligner que ce comité technique se situe en marge, pour ne pas dire en dehors, de la vaste réforme de la fonction publique parlementaire menée au cours de la législature, sous l'égide de M. le Président, après validation des grandes orientations par le Bureau de l'Assemblée nationale. Or, il n'a jamais été question de la suppression de l'avance remboursable et du prêt de trésorerie, ainsi que de la diminution des allocations versées en cas de décès, dans le projet de réforme de la fonction publique parlementaire tel qu'il avait été annoncé par M. le Président, après l'avoir fait valider par le Bureau. Nous avons donc aussitôt saisi M. le Président, en lui demandant de nous

recevoir en urgence. À la suite de notre demande conjointe de rendez-vous, l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel a tenu une réunion en visioconférence avec M. le Président, le vendredi 7 janvier 2022. Les associations des administrateurs, des rédacteurs des comptes rendus et des administrateurs adjoints ont pris part à cette réunion pour exprimer leur soutien à la démarche des syndicats. A notre grand étonnement, M. le Président nous a indiqué qu'il n'avait été informé de ces projets de réformes qu'à la réception de notre courrier de demande de rendez-vous et qu'il s'agissait d'une initiative du collège des Questeurs, ledit collège n'ayant nullement l'intention d'y renoncer.

Un tel mauvais procédé interpelle de manière très préoccupante. **Si ces réformes venaient à être adoptées, cela constituerait une régression sociale sans précédent pour les fonctionnaires de l'Assemblée nationale, alors même que leur charge de travail et les sujétions auxquelles ils sont astreints se sont accrues de manière significative au cours de la législature.** La situation est telle qu'on constate un état d'épuisement généralisé chez beaucoup de fonctionnaires en cette fin de législature, compte tenu de l'importance de la charge de travail. Plusieurs d'entre eux, bien qu'atteints du COVID, continuent de travailler de chez eux pour ne pas mettre en difficulté leurs collègues. Sur beaucoup de points, nous sommes en dessous du droit commun (pas de limite horaire, pas de congés prévisibles, pas de compte épargne temps). Et cela se ressent durement en ce moment. Dans certains services, il devient illusoire de pouvoir bénéficier d'un week-end complet de repos, ou ne serait-ce que d'une journée complète par semaine, et cela même si on a travaillé les nuits. A cela s'ajoute que beaucoup n'ont pas pu prendre leurs congés complets à Noël. Dans ce contexte, les projets présentés par le collège des Questeurs apparaissent comme une véritable provocation.

Celui-ci a fait connaître sa volonté de présenter deux de ces projets lors de la dernière réunion du Bureau de la législature, prévue en février 2022. Quant au prêt de trésorerie, il relève exclusivement de décisions de questure et le collège des Questeurs compte le supprimer au 1<sup>er</sup> février 2022. Étant donné le caractère éminemment régressif de ces projets qui ne présentent aucun caractère d'urgence et ne répondent pas davantage à une quelconque nécessité, nous avons saisi les membres du Bureau, afin de les alerter sur leur contenu. Pour votre complète information, vous trouverez en annexe les trois fiches techniques relatives à ces dossiers.

Au vu des éléments exposés dans ces annexes, vous comprendrez sans difficulté que les fonctionnaires, toutes catégories confondues, soient littéralement ulcérés par ces projets qui viennent pulvériser le dialogue social en cette fin de législature, alors que la vaste réforme de la fonction publique parlementaire menée au cours de celle-ci était parvenue au terme annoncé à grand renfort de communication officielle.

**Nous avons demandé instamment aux membres du Bureau de décider de surseoir à l'examen des projets qui doivent leur être soumis.** En effet, il nous paraît indispensable que ces dossiers complexes et de nature hautement polémique fassent l'objet d'un examen approfondi, mené de manière sereine dans le cadre d'un groupe de travail, à l'instar de celui relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des contractuels, et non dans l'urgence et le conflit comme c'est le cas actuellement.

Si réformes il devait y avoir, étant donné qu'elles n'ont pas paru présenter un caractère d'urgence absolue au cours des quatre ans et demi qui se sont écoulés depuis le début de la législature et qu'elles n'avaient d'ailleurs même pas été évoquées jusqu'à présent, il n'y aurait pas grand dommage à reporter leur adoption à la prochaine législature. En revanche, une adoption précipitée, sans la moindre concertation, ne pourrait qu'attiser l'exaspération de l'ensemble des fonctionnaires, dont le dévouement à l'Institution et la disponibilité sans faille leur avait permis d'espérer être traités avec un peu plus de ménagement.

Nous vous remercions par avance du soutien que vous voudrez bien apporter à notre demande de moratoire concernant l'adoption de ces projets et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre respectueuse considération.